

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20 12 2023

ID : 056-215600834-20231214-D202312015-DE

Commune :
HENNEBONT (083)

N° d'ordre du document d'arpentage : 2175 W
Document vérifié et numéroté le 22/11/2016
A CDIF LORIENT
Par Nolwenn QUERE
Inspectrice des Finances Publiques
Signé

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
LORIENT
1 Place de l'hôtel de ville
CS 46390

56317 LORIENT CEDEX
Téléphone : 02 97 84 91 81

cdif.orient@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A _____, le _____

- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :
Echelle d'origine :
Echelle d'édition :
Date de l'édition :
Support numérique :

Reçu en préfecture le 26/02/2017
Affiché le 28 02 2017
ID : 056-215600834-20170223-D201702014-DE
1/2000
22/11/2016

D'après le document d'arpentage dressé
Par BOLLET RONAN (2)
Réf. :
Le 16/11/2016

Document certifié et numéroté le 22/11/2016

